

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 971

8 mai 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Alba Properties S.A. | 46563 | Lotusimmo S.A. | 46575 |
| Aquamax S.A. | 46574 | Luxembourg Food & Beverage S.A. | 46607 |
| Atropos Consulting S.A. | 46572 | Magnetar Capital Fund Luxembourg I ... | 46572 |
| Burberry Luxembourg Investments S.à r.l. | 46571 | Magnetar Capital Fund Luxembourg II ... | 46573 |
| Burberry Luxembourg (No.1) S.à r.l. | 46570 | Marcanne S.A. | 46565 |
| Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl | 46608 | Marina Properties S.A. | 46562 |
| Cerigo Développement S.à r.l. | 46574 | Marine Locations S.A. | 46602 |
| Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l. | 46567 | Meccarillos France | 46566 |
| Citius S.A. | 46585 | Meccarillos International | 46567 |
| Coiffure Casting S.à r.l. | 46602 | Meccarillos Suisse | 46565 |
| Compagnie Luxembourgeoise d'Investis- sements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A. .. | 46568 | MKL Holding S.A. | 46562 |
| D.F.P. Investment S.A. | 46567 | Modastyling Investments S.A. | 46566 |
| Dushi S.à r.l. | 46582 | Monte-Carlo SBM International S.à r.l. ... | 46588 |
| Elux Wealth Management S.à r.l. | 46588 | MOOR PARK MB 22 Hamburg-Bramfeld S.à r.l. | 46573 |
| Equipment Holding 2 S.à r.l. | 46592 | Motwit S.A. Holding | 46572 |
| Ereme S.A. | 46569 | Netfour S.à r.l. | 46576 |
| Euro.Trafico S.A. | 46571 | Odyssee Investments Holding S.A. | 46570 |
| Fast S.A. | 46575 | Orion Asset Italy S.à r.l. | 46570 |
| First Estates Regional Organization Hold- ing S.A.H. | 46564 | Polar Expedition & Research S.A. | 46575 |
| Fontaine Investissements S.à r.l. | 46568 | PRB Luxembourg International S. à r.l. .. | 46577 |
| GIP International S.A. | 46569 | Primigenia International S.A. | 46603 |
| Global Mania Holding S.à r.l. | 46565 | Restaurant La Bergerie Sàrl | 46607 |
| Goldman Sachs Specialized Investments | 46569 | Saldanha S.A. | 46598 |
| HAWK Management S.A. | 46563 | SLF S.A. | 46568 |
| iii European Property Soparfi 1 S.à r.l. ... | 46566 | Solar Capital Luxembourg I | 46573 |
| International Opportunities Funds | 46576 | Stamford Holding S. à r.l. | 46564 |
| Jenebe International S.à r.l. | 46608 | Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l. | 46571 |
| JLB LUX | 46607 | Tamweelview European Holdings S.A. ... | 46563 |
| Leadersea Shipping Company A.G. | 46576 | Théo HARY S.à r.l. | 46574 |
| Logica Holdings Luxfour S.à r.l. | 46586 | Trade Receivables Finance S.A. | 46564 |
| Logica Holdings Luxthree S.à r.l. | 46580 | Wassila Investments S.A. | 46562 |

Marina Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 132.936.

*Extrait des résolutions adoptées**en date du 12 mars 2009 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*

- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARINA PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050855/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05725. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

MKL Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 29.828.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, en date du 5 mars 2009, que les opérations de liquidation de la société anonyme:

MKL HOLDING s.a., ayant eu son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.828,

ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Pour la société en liquidation

P.-F. Onimus

Le liquidateur

Référence de publication: 2009050843/9184/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Wassila Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.446.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 28 mars 2008 à 10.00 heures**Résolutions*

L'Assemblée décide de mettre fin au mandat d'Administrateur de Monsieur Stive AKNINE.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement, Monsieur Jérémy STEFFEN, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique) exerçant la profession de comptable et, ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur Remplaçant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WASSILA INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009051913/553/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Alba Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 117.426.

—
*Extrait des résolutions adoptées
en date du 9 mars 2009 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*

- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter du 1^{er} avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALBA PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050859/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 93.081.

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration de la Société en date du 16 mars 2009, que les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, 1st Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; le transfert prenant effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.

Wim J.A. Rits / Marcus J. Dijkerman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009051887/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

HAWK Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.931.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg le 27 avril 2009

Réélection en tant qu'administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2015:

- STEFAN ALLESCH-TAYLOR, né le 06/05/1969 à St Albans (R-U) demeurant 6, Imperial Crescent à Fulham - Londres, SW6 2RG, Royaume-Uni.

- XAVIER LANG, né le 02/10/1972 à Metz (F), demeurant 28, rue Jean-Pierre Sauvage à L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- PAUL HAMMET, né le 03/10/1975 à Londres (R-U) demeurant à 19 Park Rise, Harpenden, Hertfordshire AL5 3AP, Royaume-Uni.

Signature.

Référence de publication: 2009051924/7962/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07433. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Trade Receivables Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.483.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg le 27 avril 2009

Réélection en tant qu'administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2015:

- STEFAN ALLESCH-TAYLOR, né le 06/05/1969 à St Albans (R-U) demeurant 6, Imperial Crescent à Fulham - Londres, SW6 2RG, Royaume-Uni.
- XAVIER LANG, né le 02/10/1972 à Metz (F), demeurant 28, rue Jean-Pierre Sauvage à L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- PAUL HAMMET, né le 03/10/1975 à Londres (R-U) demeurant à 19 Park Rise, Harpenden, Hertfordshire AL5 3AP, Royaume-Uni.

Signature.

Référence de publication: 2009051925/7962/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07429. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

First Estates Regional Organization Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.641.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 mars 2009 au siège social

Résolution unique

L'Assemblée constate qu'il y avait une erreur matérielle dans le prénom de Monsieur KLABIN. Selon son passeport le nom exacte est Monsieur Meir KLABIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRST ESTATES REGIONAL ORGANIZATION HOLDING SAH

Signature

Référence de publication: 2009051915/553/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Stamford Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 140.545.

Veillez prendre note que le siège social de SHERINGHAM HOLDING S.à r.l., société immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 138350, et qui, en tant qu'Associé Unique détient 1.012.500 parts sociales de la société Stamford Holding S.à r.l., est transféré 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, au Luxembourg, à compter du 24 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stamford Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009051934/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Marcanne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 120.920.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 19 juin 2008

L'Assemblée décide d'accepter avec effet immédiat la démission de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes de la Société et de nommer la société C.G. Consulting, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 102.188) nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARCANNE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009051930/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Global Mania Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 123.468.

*Extrait de la résolution écrite
de l'associé unique du 20 janvier 2009*

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

PRIVATE TRUSTEES S.A. - Trustee du TRUST GLOBAL MANIA

L'associé unique

Signature

Référence de publication: 2009051862/6709/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Meccarillos Suisse, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 38.999.

EXTRAIT

Suite à la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 6 mars 2009, il a été décidé ce qui suit:

1- Monsieur Fernando DOMINGUEZ-VALDES HEVIA, né le 21 avril 1959 à Madrid, Espagne, résidant au 10, Eloy Gonzalo, Madrid, Espagne a été nommé Président du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la fonction d'administrateur-délégué, conformément à l'article 11 des statuts.

Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009051946/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

iii European Property Soparfi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 138.586.

—
*Auszug aus dem Umlaufbeschluss in Übereinstimmung
mit Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") vom 16. Februar 2009*

Im HINBLICK darauf, dass die angemieteten Büroräumlichkeiten sich tatsächlich in 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg befinden;

BESCHLIEBT der Verwaltungsrat, den zweiten Beschluss vom 6. Juni 2008 im Hinblick auf die Adresse 4, rue Alphonse Weicker insofern richtig zu stellen, als dass der Geschäftssitz der Gesellschaft in 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg liegt.

Référence de publication: 2009050877/10153/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06596. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Meccarillos France, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 38.998.

—
EXTRAIT

Suite à la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 6 mars 2009, il a été décidé ce qui suit:

1- Monsieur Fernando DOMINGUEZ VALDES-HEVIA, né le 21 avril 1959 à Madrid, Espagne, résidant au 10, Eloy Gonzalo, Madrid, E-28010 Espagne a été nommé Président du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la fonction d'administrateur-délégué, conformément à l'article 11 des statuts.

Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009051947/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Modastyling Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 55.479.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2009 nous vous prions d'apporter les changements suivants au registre de commerce:

1) Monsieur BINGGELI Markus, demeurant à 29, rue de la Coulouvrenière, CH-1204 Genève, démissionne de son poste d'administrateur et administrateur-délégué.

2) En remplacement est nommé administrateur et administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle

Monsieur Roberto Ermanno GRASSI, né le 27 février 1963 à Tremona (TI) Suisse, demeurant à Via Maggio 1, CH-6901 Lugano, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Georges BRIMEYER.

Référence de publication: 2009051997/637/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

D.F.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 73.549.

—
Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 21 novembre 2008.

3^{ème} Résolution.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009052050/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 116.419.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 05 février 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Jacques de Patoul en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Paul Lefering, né le 20 octobre 1972, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de gérant B de la société et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009052090/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Meccarillos International, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 35.515.

—
EXTRAIT

Suite à la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 6 mars 2009, il a été décidé ce qui suit:

1- Monsieur Fernando DOMINGUEZ-VALDES HEVIA, né le 21 avril 1959 à Madrid, Espagne, résidant au 10, Eloy Gonzalo, Madrid, Espagne a été nommé Président du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la fonction d'administrateur-délégué, conformément à l'article 11 des statuts.

Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009051943/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

SLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 59.398.

—
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration
qui s'est tenu à Luxembourg, en date du 30 mars 2009*

Il ressort du PV du conseil d'administration du 30 mars 2009 que Madame Manette Ernst-Schumann et Monsieur Lex THIELEN ont démissionné de leur poste d'administrateurs.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2009052100/318/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 104.079.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009

*Pour Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Un Mandataire*

Référence de publication: 2009052105/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06331. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Fontaine Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 828.525,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 79.575.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle veuillez prendre note que le code postal de la Société Fontaine Investissements S.à r.l. (en liquidation) est L-1222 et non L-2340 comme fut déposé au RCS à la date du 16/04/2009 (Acte L090055267.04).

Par conséquent, l'adresse du siège social de la Société est Centre Rosenstiel, 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FONTAINE Investissements S.à r.l.
Un Mandataire
Signatures*

Référence de publication: 2009051964/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06748. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Ereme S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 6.152.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 avril 2009*

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs Monsieur Jacques Loesch, demeurant à 35, Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Monsieur Marc Loesch, demeurant à 35, Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, et Monsieur René Diederich, demeurant à 35, Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, et du commissaire aux comptes Lux-Fiduciaire Consulting Sàrl, 12, rue Ste. Zithe, 2763 Luxembourg, pour une période venant à expiration immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EREME S.A.

Signature

Référence de publication: 2009051965/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06325. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 129.688.

Le bilan de la Société au 30 Novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Goldman Sachs Specialized Investments

The Bank of New York (Luxembourg) S.A.

Peter Bun / Rick Daniels

Assistant Vice-Président / VP

Référence de publication: 2009052702/1163/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06904. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

GIP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 62.993.

—
Beschluss des Verwaltungsrats vom 27. März 2009

Die Mitglieder des Verwaltungsrats der Aktiengesellschaft GIP International S.A., haben gemäß den Bestimmungen der Satzung der Gesellschaft, folgenden Beschluss gefasst:

- Die Gesellschaft beschließt, dass Herr Lothar Antz, geboren in Trier am 7. Juli 1963, wohnhaft in Mittelweg 7, D-54293 Trier, seiner Amtsführung als "Fondé de Pouvoir" der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung enthoben wird.

Luxemburg, den 10. April 2009.

Für die Richtigkeit des Auszugs

FIDUCIAIRE EVERARD KLEIN S.A R.L

Unterschrift

Référence de publication: 2009052325/1345/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Burberry Luxembourg (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 288.691.350,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.583.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour la société

BURBERRY LUXEMBOURG (No.1) s.à.r.l.

99, Grand-Rue

L-1661 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009052725/2580/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08619. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Orion Asset Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 471.200,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.753.

EXTRAIT

Monsieur Van James STULTS, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure maintenant Onslow Gardens Flat 271, London SW7 3QD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Asset Italy S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009052464/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Odyssee Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.523.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mai 2008

La cooptation de Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Lysiane SCHUMACKER, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

ODYSSEE INVESTMENTS HOLDING S.A.

H. CHARBON / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009052334/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Burberry Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 67.853.900,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.783.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour la société

BURBERRY LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l.

99, Grand-rue

L-1661 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009052787/2580/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08616. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.881.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 3 avril 2009 de la société Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l., les décisions suivantes ont été prises:

- Election de Madame Debra Antionette Doveri né le 28 février 1957 à Klamath Falls, Oregon, U.S.A., résidant 32 rue de Curé, L-1368 Luxembourg, en tant que Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rossini Zumwalt

Gérant

Référence de publication: 2009052085/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05938. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Euro.Trafico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 54.215.

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2009

Les résolutions suivantes ont été prises lors de l'assemblée générale extraordinaire actée par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 19 mars 2009, enregistrée à Capellen, le 23 mars 2009 (CAP/2009/889):

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jacques ALARDIN de son poste d'administrateur et nomme en remplacement:

Madame Giuseppina FATICATO, industrielle, née à Sessa Aurunca, Italie, le 28 juin 1942, demeurant à 03044 Cervaro, Italie, Frazione Sordella, 4.

Le mandat de Madame FATICATO prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2012.

Pour extrait délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 avril 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009051958/225/19.

(090059786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Atropos Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 139.557.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 11 mars 2009.

- M. Yves MAGARD a été révoqué en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.
- M. Pierre-Edouard MICHAUX, né le 19.03.1980 à Metz (France), demeurant 8, rue des Ronsseaux, F - 57050 Plappeville a été coopté en son remplacement. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATROPOS CONSULTING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009052079/7712/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Magnetar Capital Fund Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.256.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009052119/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07191. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Motwit S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 8.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société

MOTWIT S.A. HOLDING

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009051954/1023/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Magnetar Capital Fund Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 190.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 124.923.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009052120/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07192. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Solar Capital Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 190.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.949.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009052118/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07190. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

MOOR PARK MB 22 Hamburg-Bramfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 125.361.

*Extrait des résolutions prises
par l'associé unique de la société en date du 27 mars 2009*

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'aux prochaines résolutions de l'associé unique statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051968/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Cerigo Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 995.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.017.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009052117/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07188. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Théo HARY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

48 Blvd G-D. Charlotte

L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009052109/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07633. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Aquamax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.930.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 avril 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Le mandat du membre du conseil d'administration cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009052061/1285/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Fast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 125.084.

Il ressort des lettres recommandées envoyées au siège de la société, en date du 14/04/2009, que Gilbert FALSETTI est démissionnaire de son mandat d'administrateur et que Pierandrea AMEDEO est démissionnaire de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué.

Tous deux avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2009052096/3579/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Lotusimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 125.394.

Par la présente nous vous informons que nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction d'Administrateur de la société LOTUSIMMO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 125.394, section B.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

THE LION'S ASSOCIATES SA / THE LION'S ASSOCIATES SA
KARP Claude / Mlle Marga Mengato
Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009052097/9037/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Polar Expedition & Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.943.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 avril 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Le mandat du membre du conseil d'administration cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009052060/1285/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Netfour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.335.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009052129/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07217. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

International Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 81.110.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour International Opportunities Funds
The Bank of New York (Luxembourg) S.A.
Peter Bun / Rick Daniels
Assistant Vice-Président / VP

Référence de publication: 2009052149/1163/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07483. - Reçu 218,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Leadersea Shipping Company A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.859.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 avril 2009 que:

Monsieur Helmut HOHN, né le 26/01/1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Le mandat du membre du conseil d'administration cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, a été nommée membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Helmut HOHN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009052059/1285/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04370. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 272.318.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.891.

In the year two thousand nine, the twenty-seventh day of February, before M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PRB Luxembourg International S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.891 (the Company). The Company has been incorporated on August 5, 2008 pursuant to a deed of M^e Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 5, 2008, N^o- 2170. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 15, 2008, pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 6, 2008, N^o- 2707.

There appeared Sercombes Enterprises Limited, a company duly organized and incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office in Nicosia 1065, Cyprus, Capital Center, 2-4, Arch. Makarios III Avenue, 9th Floor, registered with the Registrar of Companies of the Republic of Cyprus under number 231182 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on February 26, 2009,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred US dollars (USD 100) in order to bring the share capital from its present amount of two hundred seventy-two million three hundred eighteen thousand seven hundred US dollars (USD 272,318,700), represented by five million four hundred forty-six thousand three hundred seventy-four (5,446,374) shares having a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each to of two hundred seventy-two million three hundred eighteen thousand eight hundred US dollars (USD 272,318,800), by way of the issue of two (2) new shares of the Company, having a par value of fifty US Dollars (USD 50) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) and any employee of Alter Domus to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred US dollars (USD 100) in order to bring the share capital from its present amount of two hundred seventy-two million three hundred eighteen thousand seven hundred US dollars (USD 272,318,700), represented by five million four hundred forty-six thousand three hundred seventy-four (5,446,374) shares having a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each to of two hundred seventy-two million three hundred eighteen thousand eight hundred US dollars (USD 272,318,800), by way of the issue of two (two) new shares of the Company, having a par value of fifty US Dollars (USD 50) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of one hundred US dollars (USD 100) and it fully pays it up by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of forty-five million four hundred twenty-three thousand seven hundred eighty US dollars and ninety-three cents (USD 45,423,780.93) (the Claim) that the Sole Shareholder has against

Pepsi Bottling Group GmbH, a company existing and organized under the laws of Germany, having its registered office in D-Neu-Isenburg, registered at the Local Court in Offenbach am Main under number HRB 11548 (PBG).

The contribution in kind of the Claim, in an aggregate amount of forty-five million four hundred twenty-three thousand seven hundred eighty US dollars and ninety-three cents (USD 45,423,780.93) is allocated as follows:

- One hundred US dollars (USD 100) to the nominal share capital account of the Company; and
- Forty-five million four hundred twenty-three thousand six hundred eighty US dollars and ninety-three cents (USD 45,423,680.93) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Sole Shareholder as at February 27, 2009 and signed for approval by a director of the Sole Shareholder, and a certificate dated February 27, 2009 issued by the authorized representatives of the Company and the Sole Shareholder stating that:

"1. the attached balance sheet as at February 27, 2009 shows the Sole Shareholder's receivable in an amount of forty-five million four hundred twenty-three thousand seven hundred eighty US dollars and ninety-three cents (USD 45,423,780.93) is immediately due and payable by PBG to the Sole Shareholder.

2. based on generally accepted accountancy principles the worth of the Claim contributed to the Company per the attached balance sheet is of forty-five million four hundred twenty-three thousand seven hundred eighty US dollars and ninety-three cents (USD 45,423,780.93) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Claim contributed to the Company have been or will be accomplished."

A copy of the above documents after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

| | |
|---|------------------|
| Sercombes Enterprises Limited | 5,446,376 shares |
| Total: | 5,446,376 shares |

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at two hundred seventy-two million three hundred eighteen thousand eight hundred US dollars (USD 272,318,800) represented by five million four hundred forty-six thousand three hundred seventy-six (5,446,376) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) and any employee of Alter Domus to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept février, par devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PRB Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.891 (la Société). La Société a été constituée le 5 août 2008 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 septembre 2008, N° 2170. Les

statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 15 octobre 2008, suivant un acte notarié de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 novembre 2008, N° 2707.

A comparu Sercombes Enterprises Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social à Nicosia 1065, Chypre, Capital Center, 2-4, Arch. Makarios III Avenue, 9th Floor et immatriculée au registre de commerce de la République de Chypre sous le numéro 231182 (l'Associé Unique),

ici représentée par M^e Vanessa Schmitt, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit :

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent dollars américains (USD 100) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux cent soixante-douze millions trois cent dix-huit mille sept cents dollars américains (USD 272.318.700), représenté par cinq millions quatre cent quarante-cinq mille trois cent soixante-quatorze (5.445.374) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune à deux cent soixante-douze millions trois cent dix-huit mille huit cents dollars américains (USD 272.318.800), par l'émission de cinq millions quatre cent quarante-cinq mille trois cent soixante-seize (5.445.376) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) et tout employé d'Alter Domus pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de cent dollars américains (USD 100) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux cent soixante-douze millions trois cent dix-huit mille sept cents dollars américains (USD 272.318.700), représenté par cinq millions quatre cent quarante-cinq mille trois cent soixante-quatorze (5.445.374) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune à deux cent soixante-douze millions trois cent dix-huit mille huit cents dollars américains (USD 272.318.800), par l'émission de cinq millions quatre cent quarante-cinq mille trois cent soixante-seize (5.445.376) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent dollars américains (USD 100) et de la payer par un apport en nature d'une créance d'un montant total de USD 45.423.780,93 (quarante-cinq millions quatre cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt dollars américains et quatre-vingt treize cents) (la Créance) que l'Associé Unique a contre Pepsi Bottling Group GmbH, une société de droit allemand, ayant son siège social à D-Neu-Isenburg, enregistré à la Cour Locale d'Offenbach am Main sous le numéro HRB 11548 (PBG).

L'apport en nature de la Créance, d'un montant total de USD 45.423.780,93 (quarante-cinq millions quatre cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt dollars américains et quatre-vingt treize cents) est affecté au compte comme suit :

- USD 100 (cent dollars américains) au compte capital social nominal de la Société ; et

- USD 45.423.680,93 (quarante-cinq millions quatre cent vingt-trois mille six cent quatre-vingts dollars américains et quatre-vingt-treize cents) au compte prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature de la Créance ci-dessus a été certifiée par, entre autres, un bilan de la Société daté du 27 février 2009 et signé pour accord par un administrateur de l'Associé Unique et un certificat daté du 27 février 2009 émis par les représentants autorisés de la Société et de l'Associé Unique, disant que:

" 1. le bilan annexé du 27 février 2009 indique que la créance de l'Associé Unique d'un montant de USD 45.423.780,93 (quarante-cinq millions quatre cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt dollars américains et quatre-vingt treize cents) est immédiatement due et à payer par la Société à l'Associé Unique;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance telle que figurant au bilan ci-joint est d'un montant de USD 45.423.780,93 (quarante-cinq millions quatre cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt dollars américains et quatre-vingt treize cents) et depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

3. la Créance apportée a la Société est librement transférable et n'est soumise à aucune restriction ou grevée d'un gage ou autre droit en limitant sa transférabilité ou en réduisant sa valeur;

4. toutes les formalités de transfert de propriété juridique de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies."

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par la le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que la participation dans la Société est, après l'augmentation de capital, comme suit:

| | |
|---|------------------|
| Sercombes Enterprises Limited | 5.446.376 shares |
| Total: | 5.446.376 shares |

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante :

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-douze millions trois cent dix-huit mille huit cents dollars américains (USD 272.318.800) représenté par cinq millions quatre cent quarante-six mille trois cent soixante-seize (5.446.376) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) et tout employé d'Alter Domus pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés environ à huit mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

(signé) : V. SCHMIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, Relation: lac/2009/8275. - Reçu 75,- euros.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2009054784/211/216.

(090063314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Logica Holdings Luxthree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 943.548.600,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.678.

In the year two thousand and nine, on the twentieth April at 5.20 p.m..

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht, R.C.S. Luxembourg section B number 137448,

here represented by Mrs Monique GOERES, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of Logica Holdings Luxthree S.à r.l. (hereafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht, R.C.S. Luxembourg section B number 135678, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 11, 2007, published in the Mémorial C number 459 of February 22, 2008, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on April 11, 2008, published in the Mémorial C number 1405 of June 6, 2008, and by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on October 24, 2008, published in the Mémorial C number 2785 of November 18, 2008

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to adopt for the Company a business year beginning on beginning on April 22 and ending on April 21 of the following year.

The sole shareholder decides furthermore, that as an exception the business year which has begun on November 1, 2008, will end on April 21, 2009.

Second resolution

Article 19 of the articles of association will have henceforth the following wording:

" **Art. 19. Financial year.** The Company's accounting year starts on April 22 and ends on April 21 of the following year."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt avril à 17.20 heures.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht, R.C.S. Luxembourg section B numéro 137448,

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de Logica Holdings Luxthree S.à r.l., (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht, R.C.S. Luxembourg section B numéro 135678, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 459 du 22 février 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1405 du 6 juin 2008, et suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 24 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2785 du 18 novembre 2008,

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'adopter pour la société une année sociale commençant le 22 avril et finissant le 21 avril de l'année suivante.

L'associée unique décide encore qu'exceptionnellement l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} novembre 2008 finira le 21 avril 2009.

Deuxième résolution

L'article 19 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 22 avril et se termine le 21 avril de l'année suivante."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euro.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: G PERES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2008. Relation GRE/2009/1551. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 28 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052865/231/87.

(090061136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Dushi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.823.

In the year two thousand and nine, on the second of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dushi Property S.A., a company governed by the laws of Belize, having its registered office at Jasmine Court, 35A regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, and registered in the International Registry Business Companies of Belize under number I.B.C. 54,753,

represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Dushi S.à r.l., having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 22 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2287 dated 7 December 2006 and modified by a deed of the undersigned notary dated 30 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2311 dated 16 October 2007, (the "Company").

The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Waiver of convening notices;
2. Increase of the share capital by an amount of EUR 1,000,000 in order to bring the share capital from its former amount of EUR 15,000 to EUR 1,015,000 by way of the issue of 10,000 new shares having a par value of EUR 100;

3. Subscription and payment to the share capital increase;
4. Subsequent amendment of first paragraph of the article 6 of the articles of association;
5. Amendment to the share register of the company;
6. To set the date of entry into effect of the capital increase on the 1st January 2009.

Request the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

It is decided to increase the share capital by an amount of one million Euros (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) to one million fifteen thousand Euros (EUR 1,015,000.-) by the issue of then thousand (10,000) new shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-).

Third resolution

It is decided to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder Dushi Property S.A., prenamed.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mr Alain Thill prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make the payment in full for the then thousand (10,000) new shares thus subscribed, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of one million Euros (EUR 1,000,000.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at one million Euros (EUR 1,000,000.-).

Dushi Property S.A., through its proxy holder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by Dushi Property S.A. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of Dushi Property S.A., prenamed, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of the Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at one million fifteen thousand Euros (EUR 1,015,000.-) represented by ten thousand one hundred fifty shares (10,150) with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follow:

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| Dushi Property S.A.: | <u>10,150 shares</u> |
| Total: | 10,150 shares |

Sixth resolution

The sole shareholder decides to set the Effective Date of the capital increase on the 1st of January 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand four hundred and fifty euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Dushi Property S.A., une société soumise au droit de Bêlize ayant son siège social Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, immatriculée au Registre de Bêlize sous le numéro I.B.C 54.753,

Représentée aux présentes par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'associé représenté comme dit, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée Dushi S.à r.l. ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2287 du 7 décembre 2006, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2311 du 16 octobre 2007, ("la Société")

L'associé tel que représenté a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 1.000.000 afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 15.000 à EUR 1.015.000 par l'émission de 10.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100;
 3. Souscription et paiement;
 4. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 6 des statuts;
 5. Modification du registre de parts sociales;
 6. Fixation de la date d'effet de l'augmentation de capital au 1^{er} janvier 2009.
- Requiert le notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de un million d'euros (EUR 1.000.000) afin de porter le capital de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000) à un million quinze mille euros (EUR 1.015.000) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Troisième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles Dushi Property S.A., prénommée.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur Alain Thill, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux dix mille (10.000) parts sociales nouvelles, nombre pour lequel il a été admis, et a libérer intégralement par apport ("l'Apport") en nature consistant en une créance d'un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à un million d'euros (EUR 1.000.000).

Dushi Property S.A. agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par Dushi Property S.A. a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par Dushi Property S.A. attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à un million quinze mille euros (EUR 1.015.000,-) représenté par dix mille cent cinquante (10.150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre de parts sociales comme suit:

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Dushi Property S.A.: | 10.150 parts sociales |
| Total: | 10.150 parts sociales |

Sixième résolution

L'associé unique décide de fixer la date d'effet de l'augmentation du capital au 1^{er} janvier 2009.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de deux mille quatre cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: THILL, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2009. Relation GRE/2009/1413. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 23 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052885/231/151.

(090061216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Citius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.378.

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars.

La séance est ouverte à 15 heures.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné. Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Citius S.A.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117 378, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1625 du 28 août 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich,

Le président désigne comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat à la Cour, établi professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich,

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 330 (trois cent trente) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société;

6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

- Monsieur Koen Petit, administrateur de sociétés, demeurant à 9240 Zele, Beekstraat 5.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Fortunalux S.A.
- Victor Elvinger
- Catherine Dessoy
- Jan De Paepe
- Koen Petit

membres du Conseil d'Administration et à

- Fiduc-Concept S.à r.l,

Commissaire aux Comptes de la Société,

pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, S. MARX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10783. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009052881/211/72.

(090061201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Logica Holdings Luxfour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.621.950,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 137.447.

In the year two thousand and nine, on the twentieth April at 5.30 p.m.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Logica Holdings Luxthree S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht, R.C.S. Luxembourg section B number 135678,

here represented by Mrs Monique GOERES, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of Logica Holdings Luxfour S.à r.l. (hereafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht, R.C.S. Luxembourg section B number 137447, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 6, 2008, published in the Mémorial C number 1009 of April 24, 2008, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on April 11, 2008, published in the Mémorial C number 1338 of May 31, 2008, and by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on October 24, 2008, published in the Mémorial C number 2857 of November 28, 2008

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to adopt for the Company a business year beginning on April 22 and ending on April 21 of the following year.

The sole shareholder decides furthermore, that as an exception the business year which has begun on November 1, 2008, will end on April 21, 2009.

Second resolution

Article 19 of the articles of association will have henceforth the following wording:

" **Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on April 22 and ends on April 21 of the following year."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt avril à 17.30 heures.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Logica Holdings Luxthree S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht, R.C.S. Luxembourg section B numéro 135678,

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de Logica Holdings Luxfour S.à r.l., (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht, R.C.S. Luxembourg section B numéro 137447, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 6 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1009 du 24 avril 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1338 du 31 mai 2008, et suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2857 du 28 novembre 2008

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'adopter pour la société une année sociale commençant le 22 avril et finissant le 21 avril de l'année suivante.

L'associée unique décide encore qu'exceptionnellement l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} novembre 2008 finira le 21 avril 2009.

Deuxième résolution

L'article 19 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 22 avril et se termine le 21 avril de l'année suivante."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euro.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: GOERES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2008. Relation GRE/2009/1552. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 28 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052864/231/87.

(090061142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Elux Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 37, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 105.321.

Die Bilanz am 31.12.2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG

CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Unterschrift

Référence de publication: 2009052943/2951/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07280. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Monte-Carlo SBM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.889.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, une société de droit monégasque, dont le siège social est sis Place du Casino, Monte Carlo, 98000, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Monte Carlo sous le numéro 56 S 00523.

ici représenté par M. Jérémie Schaeffer, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

En vertu d'une procuration donnée le 10 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de toute entreprise ou société qu'elle qu'en soit la forme, dans le Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société pourra fournir tout type de prestations de services notamment mais non exclusivement l'assistance, le conseil dans l'organisation d'actions de promotion, de prestations de services de marketing, de communication et d'animation événementielles et plus généralement toute prestation de services se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, l'acquisition, l'utilisation, la gestion, la mise en valeur et en garantie et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participations, droits, intérêts et engagements, brevets, licences, droits d'auteur, dessins et modèles, et marques déposées de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, licences, droits d'auteur, dessins et modèles, et marques déposées et noms de domaine de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange de concession ou autrement, et mettre en valeur ces titres participations, droits, intérêts et engagements, brevets, licences, droits d'auteur, dessins et modèles, et marques déposées et noms de domaine de toute origine.

Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, droit intérêts ou engagement, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations ordinaires, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Monte-Carlo SBM International S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent vingt millions d'Euros (€ 120.000.000,-) représenté par cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication des Statuts, étant entendu que le conseil de gérance ne pourra émettre de parts sociales dans le cadre du capital autorisé qu'aux associés existant de la Société.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales.

Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation de capital en application des dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette augmentation. Le conseil de gérance est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la Loi.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et de gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B"). Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, par visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au

conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un mars 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, précité, déclare souscrire douze mille cinq cents (12,500) parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décisions de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Marco Piccinini, Administrateur de Sociétés, né le 2 juillet 1952 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle Place du Casino, Monte Carlo, 98000, Principauté de Monaco; et
- Monsieur Yves de Toytot, Administrateur de Sociétés, né le 4 mai 1960 à Saint-Mandé (France), ayant son adresse professionnelle Place du Casino, Monte Carlo, 98000, Principauté de Monaco.

Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Alain Peigneux, Administrateur de Sociétés, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. SCHAEFFER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15454. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009053271/211/181.

(090061640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Equipment Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.878.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Quilvest European Equity Ltd.", a company, incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands and having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by Mrs. Christine RIES, private employee residing in Bereldange, pursuant to a proxy dated March 20, 2009, such proxy to be registered together with the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "EQUIPMENT HOLDING 2 S.à r.l.", (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form, including mezzanine loans, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at eleven thousand seven hundred and thirty-two Pounds Sterling fifty Pence (£ 11,732.50) divided into five hundred (500) shares without nominal value.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by any manager by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions, except in case of urgency. In such case, the nature of the urgency shall be communicated to the members. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on the last Thursday of the month of June at 4.00 pm of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the following year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2009.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

| Subscriber | Number of shares subscribed | Payment |
|-------------------------------------|--------------------------------|------------|
| "Quilvest European Equity Ltd"..... | 500 | £11,732.50 |
| Total: | 500 | £11,732.50 |

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Extraordinary general meeting

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.
2. The following entity is named manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

"QUILVEST EUROPE" a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. in faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-trois jour du mois mars.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Quilvest European Equity Ltd.", une société créée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques et ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques représentée par Madame Christine Ries, employée privée, demeurant à Bereldange, en vertu d'une procuration datée du 20 mars 2009 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "EQUIPMENT HOLDING 2 S.à r.l.", (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. La Société peut effectuer toutes transactions directement ou indirectement en relation avec l'acquisition de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, dont des prêts mezzanines, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds en vue d'établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, de la manière qu'ils seront constitués de temps en temps et notamment, mais pas limité à, son portefeuille de titres, quelle que soit leur origine, de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir, par voie d'investissements, souscriptions, prises fermes ou options, des titres ou droits et de les réaliser par voie de ventes, transferts, échanges ou autrement.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. La Société peut également donner des garanties et donner des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations. La Société peut également gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur partie de ses actifs.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à onze mille sept cent trente-deux livres sterling cinquante Pence (£ 11.732,50) divisé en cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par tout gérant par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions sauf en cas d'urgence. Dans un tel cas, la nature de l'urgence sera communiquée aux associés. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue le dernier jeudi du mois de juin à 16:00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la prochaine année.

Art. 12. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales comme suit:

| Souscription | Nombre de parts sociales | Paiement |
|--|-----------------------------|------------|
| Quilvest European Equity Ltd | 500 | £11.732,50 |
| Total | 500 | £11.732,50 |

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

2. La société suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

"QUILVEST EUROPE", société anonyme créée et existant sous les lois de Luxembourg, dont le siège social est situé au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Sanem, les jours, mois et an figurant tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présente acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire par le notaire.

Signé: C. RIES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3418. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009053208/239/307.

(090061543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Saldanha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.887.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné,
a comparu:

La société "GENERAL ADVISING CORPORATION, S.A.", ayant son siège social à Panama, Avenida Cuba y Calle Treinta, Edificio Policentro n. 30-11, ici représentée par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de "SALDANHA S.A."

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (Trente et un mille Euro), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (Cent Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. Si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société sera administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 9. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social, en présence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou, le cas échéant, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 20. L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents Euro.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare souscrire la totalité des 310 (Trois cent dix) actions et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (Trente et un mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Administrateur;
 - c) Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg; Administrateur.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
Fiduciaire MEVEA S.à R.L., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15464. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009053270/211/205.

(090061623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Marine Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 74.363.

—
*Extrait des décisions prises
par le conseil d'administration en date du 16 mars 2009*

Première résolution

Le conseil d'administration prend note de la démission de NAVILUX S.A. de son poste d'administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 2 mars 2009.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 mars 2009*

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de AUDIEX S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au immédiat. Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Troisième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de NAVILUX S.A. de son poste d'administrateur et administrateur délégué de la société avec effet au 2 mars 2009.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José CORREIA, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et Monsieur Philippe JANSSENS, ayant son adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, aux postes d'administrateurs de la Société avec effet au 2 mars 2009.

Leur mandat se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs de la Société, Violène ROSATI et Fabio MAZZONI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009051904/6341/39.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02889. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Coiffure Casting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 57.884.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053000/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06870. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Primigenia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.886.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné,
a comparu:

La société "GENERAL ADVISING CORPORATION, S.A.", ayant son siège social à Panama, Avenida Cuba y Calle Treinta, Edificio Policentro n. 30-11, ici représentée par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de "PRIMIGENIA INTERNATIONAL S.A."

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (Trente et un mille Euro), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (Cent Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. Si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société sera administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 9. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social, en présence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou, le cas échéant, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 20. L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents Euro.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare souscrire la totalité des 310 (Trois cent dix) actions et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (Trente et un mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Administrateur;
 - c) Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg; Administrateur;
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
Fiduciaire MEVEA S.à R.L., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15463. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009053269/211/207.

(090061614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Restaurant La Bergerie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6251 Geyershof, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 96.098.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052703/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

JLB LUX, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 102.657.

—
Acte sous seing privé

J.L. BEGERT gérant de la succursale JLB LUX décide de transférer le siège de la succursale de WINDHOF

route des 3 Cantons Neuf

à

SCHIFFLANGE

3, rue de l'industrie L-3843

Le 28 mars 2009.

J.L.B. LUX

route des Trois Cantons 9

L-8399 Windhof

J.L. BEGERT

Référence de publication: 2009052622/5863/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Luxembourg Food & Beverage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 68.452.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 mars 2009

L'Assemblée accepte la démission de trois Administrateurs:

- MANAGEMENT Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,
- MANAGER Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,
- DIRECTOR Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos arrêtés au 31 décembre 2013:

- Monsieur Alain DUTOURNIER, gérant de sociétés, domicilié 77, rue de Seine F-75006 Paris,
- Madame Paulette MIRANDE, Administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement 1, Am Bongert, L-1270 Luxembourg,
- Madame Françoise MAGI, employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à désigner en qualité d'Administrateur-délégué Monsieur Alain DUTOURNIER, gérant de sociétés, domicilié 77, rue de Seine, F-75006 Paris, mentionné supra.

Il est décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

Résolutions du Conseil d'Administration tenu en date du 31 mars 2009

Le Conseil d'Administration accepte la démission de l'Administrateur-délégué:

- MANAGEMENT Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

En remplacement de l'Administrateur-délégué démissionnaire, le Conseil d'Administration nomme Monsieur Alain DUTOURNIER, gérant de sociétés, domicilié 77, rue de Seine, F-75006 Paris, né le 11 mars 1949 à Cagnotte (Landes), aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052630/8686/36.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.694.250,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 80.602.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle veuillez prendre note que le code postal de la Société Jenebe International S.à r.l. est L-1222 et non L-2340 comme fut déposé au RCS à la date du 16/04/2009 (Acte L090055264.04).

Par conséquent, l'adresse du siège social de la Société est Centre Rosenstiel, 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Jenebe International S.à r.l.

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009051963/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.050.300,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.655.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour la société

BURBERRY LUXEMBOURG (No.3) s.à.r.l.

99, Grand-Rue

L-1661 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009052727/2580/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08614. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.
